

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL451

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 1, après le mot :

« mois »,

insérer les mots :

« à compter de la promulgation de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.